

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la première séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 31 août 2021 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Jeanne Blackburn-Murray Geneviève Buteau-D'Éer Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Jean-Charles Fortin Alexandre Lavoie Pascal Martel
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Chantale Cyr, directrice générale
Annie Girard, régisseuse

Est absent :

MM. Jean-François Delisle, secrétaire général
Martin Lapierre, directeur général adjoint

M^{me} Lisa Gagné-Claveau

MM. Carl Bergeron
Jean Fortin-Simard

CA-2021-087

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. M. Jean-François Delisle confirme que le quorum est atteint.

CA-2021-088

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant les points 9.1, 9.2 et 9.3 :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Agenda de consentement**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal
- 3. Secteur primaire à Charles-Gravel**

4. Consultations relatives à l'implantation du Lab-École
5. Construction du Lab-École
6. Rapport du protecteur de l'élève
 - 6.1 Transfert Ste-Bernadette
 - 6.2 Élève avec besoins particuliers
7. Points statutaires
 - 7.1 Reddition de comptes des comités du conseil
 - 7.2 Reddition de comptes du PEVR
 - 7.3 Tableau de bord
8. Période de questions du public
9. Sujets divers
 - 9.1 Covid-19
 - 9.2 Vacance à un poste d'administrateur
 - 9.3 Lac-à-l'épaule
10. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CA-2021-089
 Agenda de consentement /
 Adoption des procès-verbaux

**Il est proposé par M. Christian Fillion
 et résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 29 juin 2021.

ADOPTÉE

CA-2021-090
 Secteur primaire à Charles-
 Gravel

L'école La Carrière devait subir des travaux majeurs de rénovation au cours de la prochaine année scolaire et une relocalisation des élèves était nécessaire afin d'assurer un environnement sécuritaire et optimal pour la pédagogie. L'école Charles-Gravel avait donc été ciblée afin d'établir une zone primaire servant à libérer l'établissement pour la durée des rénovations.

Suivant une modification dans l'échéancier des travaux prévus à La Carrière, les élèves n'utiliseront pas le secteur primaire à Charles-Gravel pour l'année 2021-2022. Toutefois, l'école Mont-Valin pourrait occuper ce secteur déjà aménagé afin de libérer leur propre bâtiment pour la durée des travaux prévus à Mont-Valin qui auront lieu en 2021-2022.

CA-2021-091
 Consultation relative à
 l'implantation du Lab-École

Le CSSRDS est l'un des six centres de services scolaire ayant obtenu une autorisation pour implanter un Lab-École sur son territoire pour l'école Antoine-de-St-Exupéry. Doté d'une plus grande capacité d'accueil que l'école Antoine-de-St-Exupéry, le Lab-École sera non seulement en mesure d'accueillir les élèves du bassin initial de l'école primaire Antoine-de-St-Exupéry, mais également une grande partie des élèves du bassin de l'école primaire de L'Horizon.

Par ailleurs, des préoccupations sont liées au dépassement, depuis quelque temps, de la capacité d'accueil de certaines écoles environnantes du secteur sud de Chicoutimi.

En outre, il a été demandé que les élèves qui bénéficient de l'approche Montessori puissent évoluer dans un milieu de vie qui aura été réfléchi et conçu selon la méthode Montessori.

Considérant ces différents enjeux, le conseil d'administration du CSSRDS a donné son aval, lors de la séance régulière du 16 février 2021, au démarrage de travaux d'analyse afin d'adresser ces différentes problématiques.

Le CSSRDS désire mener une consultation publique sur les propositions soumises dans le cadre des analyses faites, en vue d'une application pour l'année scolaire 2022-2023.

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la politique *Maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2021-014 adoptant le plan de mise en œuvre du Lab-École et approuvant les travaux d'analyse en vue de :

- Identifier la vocation future de l'école Antoine-de St-Exupéry qui sera laissée vacante par le départ des élèves vers le Lab-École
- Redéfinir les bassins d'alimentation des écoles du secteur sud de Chicoutimi
- Déménager certains services de classes spéciales ou de services complémentaires de ces mêmes écoles
- Rendre disponible à l'école André-Gagnon le bâtiment de l'école l'Horizon afin de permettre le développement de la pédagogie Montessori.

CONSIDÉRANT les analyses faites et les propositions soumises se trouvant dans le document de consultation portant sur la vocation de l'école Antoine-de St-Exupéry et sur la répartition des bassins et services éducatifs dispensés pour les écoles primaires du secteur sud de Chicoutimi, y compris le calendrier de consultation;

**Il est proposé par M. Pascal Martel
et résolu :**

D'ADOPTER le document Consultation portant sur la vocation de l'école Antoine-de-St-Exupéry et sur la répartition des bassins et services éducatifs dispensés pour les écoles primaires du secteur sud de Chicoutimi.

ADOPTÉE

CA-2021-092
Ouverture d'un huis clos

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'OUVRIR un huis clos pour traiter les points portant sur la construction du Lab-École et les rapports du protecteur de l'élève, il est 19h29.

ADOPTÉE

CA-2021-094
Fermeture d'un huis clos

Fin du huis clos, il est 20h15.

CA-2021-093
Construction Lab-École

Ce point a été traité en huis clos.

CA-2021-095
Rapport du protecteur de l'élève/Transfert Ste-Bernadette

Le protecteur de l'élève a été interpellé conformément au règlement Procédure d'examen des plaintes. La plainte a été jugée non recevable. Cependant, le protecteur de l'élève présente son rapport qui en découle ainsi que sa recommandation à huis clos, compte tenu de la nature confidentielle.

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la résolution DG-2020-27 désignant M. Marc Pomerleau à titre de Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT la plainte formulée au Protecteur de l'élève par un parent d'élève;

CONSIDÉRANT l'avis écrit du Protecteur de l'élève quant au bien-fondé de la plainte et quant à ses recommandations;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de l'avis du Protecteur de l'élève;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu :**

DE PRENDRE acte de l'avis du Protecteur de l'élève;

DE MANDATER la direction générale afin d'assurer le suivi de la recommandation du Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE

CA-2021-096

Rapport du protecteur de l'élève/Élève avec besoins particuliers

Le protecteur de l'élève a été interpellé conformément au règlement Procédure d'examen des plaintes. La plainte a été jugée non recevable. Cependant, le protecteur de l'élève présente son rapport qui en découle ainsi que sa recommandation à huis clos, compte tenu de la nature confidentielle.

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la résolution DG-2020-27 désignant M. Marc Pomerleau à titre de Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT la plainte formulée au Protecteur de l'élève par un parent d'élève;

CONSIDÉRANT l'avis écrit du Protecteur de l'élève quant au bien-fondé de la plainte et quant à ses recommandations;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de l'avis du Protecteur de l'élève;

**Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

DE PRENDRE acte de l'avis du Protecteur de l'élève

DE MANDATER la direction générale afin d'assurer le suivi de la recommandation du Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE

CA-2021-097

Points statutaires/Reddition de comptes des comités du conseil

Aucune information.

CA-2021-098

Points statutaires/Reddition de comptes du PEVR

Mme Chantale Cyr indique que nous sommes en cours de recensement et que ce sera présenté au prochain conseil d'administration.

CA-2021-099

Points statutaires/Tableau de bord

Mme Chantale Cyr indique qu'un bilan a été fait à la fin de la dernière année scolaire. Le visuel du tableau de bord sera complété dans la salle de pilotage et les indicateurs seront présentés au comité EHDAA ainsi qu'au comité consultatif de gestion, ce qui servira à suivre l'évolution des cibles. Ce sera présenté aux membres du conseil d'administration à la prochaine rencontre.

CA-2021-100

Période de questions du public

Mme Flavie-Villeneuve, journaliste, demande combien d'élèves seront attendus au Lab-École. Mme Isabelle Boivin, directrice des services éducatifs jeunes, indique que ça dépendra du niveau de défavorisation pour le ratio des groupes.

CA-2021-101

Sujets divers / Covid-19

M. Martin Lapierre fait un suivi de la situation quant à la Covid-19. La rentrée s'est déroulée sous le signe de la Covid, mais de façon moins contraignante que l'an dernier. Le port du masque en tout temps n'est actuellement pas requis dans notre région.

L'expérience de l'an passé nous permet de bien nous adapter. Il est à noter que les normes évoluent rapidement mais nous en faisons un suivi pointu. Il apporte certaines précisions quant au cas de la fin de semaine qui a mené à la fermeture du groupe concerné.

CA-2021-102

Sujets divers / Vacance à un poste d'administrateur

M. Nicolas Laflamme, membre parent représentant le district 4, nous quitte pour des raisons personnelles. Le processus de remplacement sera effectué au comité de parents selon la procédure de désignation. La rencontre aura lieu en octobre. On rappelle que le poste enseignant est aussi vacant et le processus de comblement aura lieu prochainement.

CA-2021-103

Sujets divers / Lac-à-l'épaule

On rappelle que la participation des membres du conseil d'administration est importante. Mme Chantale Cyr indique que la rencontre portera sur la clarification des rôles qui sont précisés dans le projet de loi 40 ainsi que l'autoévaluation des séances du conseil d'administration.

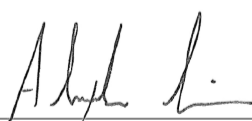
CA-2021-104

Clôture de la rencontre

Il est proposé par M. Steve Dickey-Bessette et résolu :

DE CLORE la rencontre. Il est 20h40.

ADOPTÉE



Le président



Le secrétaire général